

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1921

7 septembre 2007

# **SOMMAIRE**

Aesha S.A 92200	Metide International S.A 92168
Alinvest Holding Société Anonyme 92171	MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l 92184
AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Office	MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l.
Bois Champ Holding S.A 92192	MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l.
Cathy S.à r.l 92171	92188
Clementoni S.A92181	MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l 92183
"CMPi Holdings B.V. S.à.r.l." 92208	MGP Asia (Lux) S.à r.l92176
C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planifica-	MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l.
tion de Travaux Industriels92208	92182
Deutsche Postbank International S.A 92208	MGP Japan Core Plus (Lux) S.àr.l 92191
East Investments Holding Company s.à.r.l.	MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à
92183	r.l92189
Everock S.A 92193	MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings
Evest Luxembourg92173	S.àr.l 92190
Faisal Finance (Luxembourg) SA 92204	MWCR Lux S.à r.l92205
Finwit Holding S.A	Neropro Invest S.A 92199
Formula 1 S.à r.l	Nicholas of Cusa S.A.H 92205
GHE Holding S.A 92182	Novainvest Holding S.A 92180
Gourmet sàrl92162	Ogla S.A 92204
Grandstand Investments S.à r.l 92186	Opus Alternative Investment Funds 92176
Hallard Investments Limited S.A 92164	PCT Holding S.A 92207
Huyan S.A92191	Pecota Holding S.A 92207
Immobiliar Fashion S.A 92177	Phocea S.A
Intefin S.A	PRO AUDIO Premium Audiovisual Sys-
JCBO SA	tems 92203
Kourou S.A	Shamil Finance (Luxembourg) S.A 92205
L1 CO (LUX) 2 S.à r.l	Sharki Holding S.A92201
L1 CO (LUX) 3 S.à r.l	Siral S.A 92201
L1 CO (LUX) 4 S.à r.l	Société Luxembourgeoise de Capital-Dé-
	veloppement pour les PME S.A 92206
L1 RE (LUX) 1 S.à r.l	Suxeskey S.A 92207
L1 RE (LUX) 9 S.à r.l 92203	Telco Holding 92201
Maesch Holding S.A	Trans Speed Europeen S.A 92184
Mallett S.à r.l	Vatem S.A 92200
Mediamorfoz	Wolsey Residential Finance (Lux) S.A 92178
Mercator Services SA	- , ,
"Metafix S.à r.l."92206	



# Gourmet sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies II. R.C.S. Luxembourg B 129.944.

#### **STATUTS**

L'an deux mille sept, le cinq juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1.- La société anonyme LANGWIES II sa, ayant son siège social à L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 27.340, ici dûment représentée par:
- son président du conseil d'administration, Monsieur Norbert Friob, industriel, demeurant à L-6131 Junglinster, rue Hiehl, et
  - son administrateur-délégué, Monsieur Arthur Nilles, industriel, demeurant à L-6133 Junglinster, 19, Cité Krémerich.
- 2.- La société anonyme CHAPA HOLDING S.A., avec siège social à L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Aciérie, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.702.
- 3.- La société anonyme IKM S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 111.156.

Les comparants sub 2) et 3) sont ici représentées par Monsieur Philippe Brouet, employé privé, demeurant à L-7653 Heffingen, 14, Um Beil, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

#### Titre I.- Objet - Raison sociale - Durée

- **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.
  - Art. 2. La société prend la dénomination de GOURMET sàrl.
- **Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un café-brasserie restaurant avec débit de boissons alcooliques et nonalcooliques, la vente de produits alimentaires et épiceries; elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières se rapportant directement ou indirectement à ces objets ou qui peuvent en faciliter la réalisation, l'extension, le développement.

Dans le cadre de ses activités, la société pourra, notamment, et, moyennant signatures conjointes de deux gérants, accorder hypothèque, se porter caution réelle en faveur de tiers, emprunter avec ou sans garantie.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 5. Le siège social est établi à Junglinster.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

# Titre II.- Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- EUR), représenté par trois cent quinze (315) parts sociales de quarante euros (40,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1 La société anonyme LANGWIES II sa, ayant son siège social à L-6117 Junglinster, 6, rue de la Gare, cent quatre- vingt-neuf parts sociales	
2 La société anonyme CHAPA HOLDING S.A., avec siège social à L-1112 Luxembourg, 80, rue de l'Aciérie, soixante-trois parts sociales	
3 La société anonyme IKM S.A., avec siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, soixante-trois	05
parts sociales	63
Total: trois cent quinze parts sociales	315

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.



Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

#### Titre III.- Administration et gérance

- Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.
- **Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 12.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procèsverbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
- **Art. 14.** Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.
  - Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 16.** Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celuici ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

# Titre IV.- Dissolution - Liquidation

**Art. 18.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

# Titre V.- Dispositions générales

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2007.

# Libération des parts sociales

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.



#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-6131 Junglinster, Zone Industrielle Langwies II.
- 2.- L'assemblée désigne comme gérants de la société:
- Monsieur Pascal Brasseur, administrateur de sociétés, né à Libramont, (Belgique), le 11 février 1960, demeurant à L-2229 Luxembourg, 5, rue du Nord, gérant technique, et
- Monsieur Philippe Brouet, employé privé, né à Bastogne, (Belgique), le 23 février 1952, demeurant à L-7653 Heffingen, 14, Um Beil, gérant administratif.
- 3.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature d'un gérant jusqu'à concurrence de deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR); pour tout engagement dépassant cette contre-valeur la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif est nécessaire.

#### Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. Friob, A. Nilles, P. Brouet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 juillet 2007, Relation GRE/2007/3095. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 2007.

Référence de publication: 2007089951/231/131.

(070100153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

# Hallard Investments Limited S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl. R.C.S. Luxembourg B 129.970.

# **STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société HALLARD INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Gibraltar, 3/1A Parliament Lane (Gibraltar), constituée à Gibraltar le 15 juillet 2002, inscrite au Registre des Sociétés de Gibraltar sous le numéro 85424, ayant un capital souscrit et libéré de cent livres sterling (100,-GBP).

L'assemblée est présidée par Monsieur Gerhard Nellinger, conseiller, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Le président désigne comme secrétaire Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Claudine Jander, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:



#### Ordre du jour:

- 1) Transfert du siège social de Gibraltar à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et adoption par la société de la forme d'une société anonyme et de la nationalité luxembourgeoise.
  - 2) Modification de la dénomination de la société en HALLARD INVESTMENTS LIMITED S.A.
  - 3) Modification de l'objet social pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

- 4) Conversion du capital de GBP en EUR.
- 5) Augmentation du capital social à concurrence de 39.850,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 150,- EUR à 40.000,- EUR, sans création d'actions nouvelles.
  - 6) Libération intégrale de l'augmentation de capital.
  - 7) Division du capital social en 800 actions avec une valeur nominale de 50,- EUR chacune.
  - 8) Refonte des statuts de la société pour les adapter à la législation luxembourgeoise.
  - 9) Nomination des membres du conseil d'administration et fixation de la durée de leur mandat.
  - 10) Nomination d'un commissaire et fixation de la durée de son mandat.
  - 11) Fixation de l'adresse de la société.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de Gibraltar à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) et décide d'adopter la forme juridique d'une société anonyme de droit luxembourgeois.

Ce transfert fait l'objet d'un rapport établi le 25 juin 2007 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard Nellinger, de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

# «Conclusions

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

- 1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
- 2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
- 3. La valeur de l'apport d'un montant de GBP 100,- représentée par la susdite valeur de la «société» est au moins égale au montant du capital de GBP 100,- de la société HALLARD INVESTMENTS LIMITED.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

# Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en HALLARD INVESTMENTS LIMITED S.A.

# Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet de la société qui sera dorénavant libellé comme suit:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.



La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.»

#### Quatrième résolution

L'assemblée décide de convertir la devise d'expression du capital social de la société, actuellement fixé à cent livres sterling (100,- GBP), pour l'exprimer dorénavant en euro, au cours de 1,- GBP = 1,50 EUR, en cent cinquante euros (150,- EUR).

# Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trente-neuf mille huit cent cinquante euros (39.850,-EUR), pour le porter de son montant actuel de cent cinquante euros (150,-EUR) à quarante mille euros (40.000,-EUR), sans création d'actions nouvelles.

#### Sixième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée est réalisée avec l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme FIDUCIAIRE DE TREVES S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

et libérée intégralement par renonciation définitive et irrévocable à une créance certaine, liquide et exigible au montant total de trente-neuf mille huit cent cinquante euros (39.850,- EUR), existant à son profit et à charge de la société anonyme HALLARD INVESTMENTS LIMITED S.A., prédésignée, et en annulation de cette même créance à due concurrence.

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi en date du 25 juin 2007 par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Gerhard Nellinger de L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

#### «Conclusions

La révision que j'ai effectuée me permet de conclure comme suit:

- 1. L'apport en nature projeté est décrit d'une façon précise et adéquate.
- 2. La rémunération attribuée en contrepartie des apports est juste et équitable.
- 3. La valeur de l'apport d'un montant de EUR 39.850,- représentée par les susdites créances est au moins égale à l'augmentation de capital pour un montant de EUR 39.850,- ou la valeur nominale des 797 actions nouvelles de EUR 50,-chacune de la société HALLARD INVESTMENTS LIMITED S.A. à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

#### Septième résolution

L'assemblée décide de diviser le capital social de quarante mille euros (40.000,- EUR) en huit cents (800) actions avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

#### Huitième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter à la législation luxembourgeoise, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour leur donner la teneur suivante:

- **Art. 1** er . Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de HALLARD INVESTMENTS LIMITED S.A.
  - Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.
  - Art. 3. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feraient obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'activité d'émission de factures et décomptes ainsi que le recouvrement de créances pour son propre compte.

La société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.



La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit de la société est fixé à quarante mille euros (40.000,- EUR), représenté par huit cents (800) actions avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

- **Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Les administrateurs sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
- Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de la personne déléguée par le conseil.

- Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne déléguée par le conseil.
- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.
  - Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.
- **Art. 12.** Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire, lequel peut ne pas être lui-même actionnaire.
- **Art. 13.** L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

#### Neuvième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs pour la durée de six ans:

- Madame Andrea Thielenhaus, employée privée, née à Cologne (Allemagne), le 25 mars 1963, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl;
- Monsieur Marc Liesch, employé privé, né à Luxembourg, le 22 juillet 1954, demeurant professionnellement à L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen;
- La société anonyme INTER-HAUS-LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg section B numéro 62821.



#### Dixième résolution

Le nombre des commissaires aux comptes est fixé à un. Est nommée commissaire aux comptes pour la durée de six ans: La société civile AUTONOME DE REVISION, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl, R.C.S. Luxembourg numéro E 955.

#### Onzième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève à environ mille six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: G. Nellinger, A. Thielenhaus, C. Jander, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 9 juillet 2007, Relation GRE/2007/2934. — Reçu 398,50 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007089948/231/206.

(070100534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

#### Metide International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R.C.S. Luxembourg B 129.981.

# **STATUTS**

L'an deux mille sept, le dix-neuf juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Luxembourg,

# A comparu:

La société ISIDE SRL, ayant son siège social au 1, via Boschetti I-20121, Milan, Italie, immatriculée au Registre de Commerce de Milan sous le numéro 1722964,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 10 juillet 2007.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1 er . Il est formé une société anonyme sous la dénomination de METIDE INTERNATIONAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».



La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

- **Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.
  - Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 6.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes d'un administrateur de la catégorie «A» et d'un administrateur de la catégorie «B».

- **Art. 7.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4 juin à 14.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.



- **Art. 12.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.
- **Art. 13.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2008.

# Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de 1.500,- euros.

#### Assemblée Constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Est appelé aux fonctions d'administrateur de la catégorie A, avec pouvoir de signature correspondant:
- Monsieur Mario Gargantini, entrepreneur, né le 30 octobre 1950 à Bellinzago Lombardo (MI), Italie et domicilié au 5, Strada Orobona, I-20060 Bellinzago Lombardo (MI), Italie.
  - 3) Sont appelés aux fonctions d'administrateur de la catégorie B, avec pouvoir de signature correspondant:
- a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- c) Monsieur Sébastien Gravière, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau,-1449 Luxembourg;
- d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm Belgique et domicilié professionnel-lement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
  - 4) Est appelée aux fonctions de commissaire:
- La société CEDERLUX-SERVICES S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n ° B 79.327.
- 5) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2012.
  - 6) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Koeune, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 20 juillet, Relation: EAC/2007/8619. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007089957/272/137.

(070100730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.



# Alinvest Holding Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 32.795.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007090693/1031/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG03999. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# Cathy S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 129.982.

#### **STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Pascal Claude Oger Ghislain Smets, serveur, né le 21 décembre 1966 à Esneux (B), demeurant à L-4772 Pétange, 41C, rue de la Piscine.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle à constituer.

Art. 1 <sup>er</sup> . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle sous la dénomination de CATHY S.à r.l.

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un café ainsi qu'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques ainsi que tout ce qui se rattache à la branche.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent-vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Toutes les parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Monsieur Pascal Claude Oger Ghislain Smets, serveur, né le 21 décembre 1966 à Esneux (B), demeurant à L-4772 Pétange, 41C, rue de la Piscine, préqualifié.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

# Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend. En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:



Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage desdites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
  - Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.
- **Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.
- Art. 13. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

# Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre deux mille sept (31 décembre 2007).

# Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille euros.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Pascal Claude Oger Ghislain Smets, serveur, né le 21 décembre 1966 à Esneux (B), demeurant à L-4772 Pétange, 41C, rue de la Piscine.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant.

3. Le siège social de la société est établi à L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: P. Smets, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8675. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



B. Moutrier.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2007.

Référence de publication: 2007089955/272/94.

(070100732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

#### Evest Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9573 Wiltz, 7, rue Michel Thilges.

R.C.S. Luxembourg B 94.929.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 11 juin 2007.

D. Dejean

Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2007090598/800619/14.

Enregistré à Diekirch, le 2 juillet 2007, réf. DSO-CG00002. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070101674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# Mediamorfoz, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 129.976.

# **STATUTS**

L'an deux mille sept, le vingt juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signée;

Ont comparu:

1.- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en son nom personnel.

2.- Monsieur Maurice Houssa, économiste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

- Art. 1 er . Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de MEDIAMORFOZ.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.



- **Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.
- **Art. 6.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 8.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

- **Art. 9.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.
  - **Art. 10.** L'année sociale commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.
- **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.



**Art. 14.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

#### Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

	Actions
1. Monsieur Patrick Rochas, prénommé, cinquante actions	50
2. Monsieur Maurice Houssa, prénommé, cinquante actions	50
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

#### Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
- a) Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, né le 21 avril 1953 à Chatou (F), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- b) Madame Ludivine Rockens, employée privée, né le 13 décembre 1975 à Messancy (B), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
- c) Monsieur Maurice Houssa, économiste, né le 25 avril 1959 à Luluabourg (Congo), demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
  - 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg section B numéro 56.248.

- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
  - 6.- Le siège social est établi à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Rochas, M. Houssa, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8680. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007089959/272/141.

(070100715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.



# MGP Asia (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.241.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 23 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Mossong

Gérante

Référence de publication: 2007090440/3648/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# Opus Alternative Investment Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 78.304.

#### **EXTRAIT**

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de OPUS ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS (la «Société») tenue le 30 mai 2007, a décidé de ré-élire, pour une durée d'un an les administrateurs suivants:

- Monsieur Jacques Elvinger au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Marc Hotimsky au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Hendrick van Riel au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Marcus Everard au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Laurent Arnoux au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Eric Bertrand au poste d'Administrateur de la Société;
- Monsieur Massimo Tosato au poste d'Administrateur de la Société;

En conséquence, le Conseil d'Administration de la Société suivant l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 30 mai 2007 se compose comme suit jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2008:

- Jacques Elvinger, 2, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;
- Marc Hotimsky, 110, Brompton Road, SW3 1ER Londres, Royaume Uni;
- Hendrick van Riel, 28 Grosvenor Street, W1K 4QR Londres, Royaume-Uni;
- Marcus Everard, Aobadai, Meguro-ku 2-3-22, 153-0042 Tokyo, Japan;
- Laurent Arnoux, 33, Quai Wilson, CH-1201 Genève, Suisse;
- Eric Bertrand, 110 Brompton Road, SW3 1ER Londres, Royaume Uni;
- Massimo Tosato, 31 Gresham Street, EC2V 7QA Londres, Royaume-Uni.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société du 30 mai 2007 a nommé le réviseur d'entreprises suivant jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2008:

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Pour OPUS ALTERNATIVE INVESTMENT FUNDS
Signature

Référence de publication: 2007090368/4369/35.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05704. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

#### AMP EUROPE S.A. Safety Engineering Office, Société Anonyme.

Siège social: L-2272 Howald, 2, rue Edouard Oster.

R.C.S. Luxembourg B 106.099.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale extraordinaire du 14 décembre 2006

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2006 que suite à la démission de Monsieur Christophe Fender demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo en tant que commissaire aux comptes, la nomination de la société DMS & ASSOCIES S.àr.l domiciliée à L-1750, 62, avenue Victor Hugo est approuvée. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 février 2007.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007090424/1321/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07143. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# JCBO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 86.148.

#### **EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 juillet 2007 que le siège social de la société JCBO SA, enregistrée au RCS sous le numéro B 86.148, est transféré du 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg au 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.

Il résulte de ce même procès-verbal que 3 des administrateurs actuels en fonction sont révoqués. Il s'agit de:

- Monsieur Norbert Schmitz, ayant son adresse professionnelle au 3, avenue pasteur, L-2311 Luxembourg,
- Société FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue pasteur, L-2311 Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B 101.240,
- Société S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au RCS sous le numéro B 76.118.

Il résulte en outre de ce même procès-verbal que les personnes suivantes sont nommées administrateur:

- Madame Brigitte Lopez, résidant au 3, boulevard Sadi Carnot, Résidence de la Reine des Prés, Le Cannet, France,
- Monsieur Olivier Lopez, résidant au 80, rue du Perdigal, 34370 Maraussan, France.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

M e P. Onmius

Référence de publication: 2007090371/1537/23.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10421. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

# Immobiliar Fashion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 64.704.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 31 mars 2005, a pris, entre autres, les résolutions suivantes:



#### Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte et ratifie la cooptation de Monsieur Onelio Piccinelli, en qualité d'Administrateur de la société, en remplacement de Monsieur Mirko La Rocca, cooptation décidée par le Conseil d'Administration en date du 25 juin 2004

L'Assemblée nomme définitivement Monsieur Onelio Piccinelli en qualité d'Administrateur de la société. Le mandat ainsi conféré, à l'instar du mandat des deux autres Administrateurs, expire à l'Assemblée Générale de ce jour.

# Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 27 mai 2004 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

L'Assemblée décide de nommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

O. Piccinelli / J.-P. Fiorucci

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090433/43/39.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# Wolsey Residential Finance (Lux) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 108.703.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and seven, on the tenth of July.

Before M  $^{\rm e}$  Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Appeared:

Mrs Daniela Dostert; senior corporate officer, professionally residing in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, acting in her capacity as attorney-in-fact of the company incorporated and existing under the laws of England and WALES WOLSEY GROUP LIMITED, with registered office in KT11 1PA Surrey, Cobham, Portsmouth Road, Munro House, (United Kingdom), by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

- 1) The public limited company WOLSEY RESIDENTIAL FINANCE (LUX) S.A., with registered office in L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 108.703, (hereinafter referred to as the «Company»), has been incorporated pursuant to a deed of M <sup>e</sup> Henri Hellinckx, then notary residing in Mersch, on the 20th of June 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 694 of the 14th of July 2005.
- 2) The subscribed capital is set at twenty-two thousand pounds sterling (22,000.- GBP) consisting of two hundred and twenty (220) shares with a par value of one hundred pounds sterling (100.- GBP) each.



- 3) WOLSEY GROUP LIMITED, prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.
- 4) WOLSEY GROUP LIMITED, prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholders' meeting amending the articles of the Company declares the dissolution of the Company with immediate effect.
- 5) WOLSEY GROUP LIMITED appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.
- 6) WOLSEY GROUP LIMITED in its capacity as liquidator of the Company declares that it irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved company.
- 7) WOLSEY GROUP LIMITED declares that it takes over all the assets of the Company, and that it will assume any existing debt of the Company pursuant to section 6.
- 8) WOLSEY GROUP LIMITED declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.
  - 9) Discharge is given to the directors and the auditor of the Company.
- 10) The books and documents of the Company will be kept for a period of five years at least in Luxembourg at the former registered office of the Company at L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

#### Costs

The amount of costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the company and charged to it by reason of the present deed is therefore estimated at seven hundred and fifty Euros.

The amount of the capital is evaluated at 32,529.94 EUR.

#### Statemen

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the mandatory, the said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

# Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

Madame Daniela Dostert; senior corporate officer, demeurant professionnellement à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société constituée et existant sous les lois d'Angleterre et du Pays de Galle WOLSEY GROUP LIMITED, avec siège social à KT11 1PA Surrey, Cobham, Portsmouth Road, Munro House, (Royaume-Uni), en vertu d'une procuration lui délivrée sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement, qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

- 1) La société anonyme WOLSEY RESIDENTIAL FINANCE (LUX) S.A., avec siège social à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.703, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 20 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 694 du 14 juillet 2005.
- 2) Le capital souscrit est fixé à vingt-deux mille livres sterling (22.000,- GBP) représenté par deux cent vingt (220) actions d'une valeur nominale de cent livres sterling (100,- GBP) chacune.
  - 3) WOLSEY GROUP LIMITED, prédésignée, est seule propriétaire de toutes les actions de la Société.
- 4) WOLSEY GROUP LIMITED, prédésignée, agissant comme actionnaire unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des actionnaires modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.
- 5) WOLSEY GROUP LIMITED, prédésignée, se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) WOLSEY GROUP LIMITED, prédésignée, déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.
- 7) WOLSEY GROUP LIMITED, prédésignée, déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.



- 8) WOLSEY GROUP LIMITED, prédésignée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres titres seront annulés.
  - 9) Décharge est donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société.
- 10) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de cet acte, est dès lors évalué à sept cent cinquante euros.

Le montant du capital social est évalué à 32.529,94 EUR.

#### Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ladite mandataire a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 juillet 2007, Relation GRE/2007/3220. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 juillet 2007.

I. Seckler.

Référence de publication: 2007091233/231/100.

(070102436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

# Novainvest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 73.085.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 29 juin 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour.

L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
  - Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur;
  - Monsieur Stefano De Meo, employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à.r.l., 4, rue de l'eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

**NOVAINVEST HOLDING S.A.** 

D. Murari / M. La Rocca

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007090426/43/30.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05617. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.



# Intefin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 95.314.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 12 juin 2007 que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### Première résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission présentée par Monsieur Onelio Piccinelli (Annexe 1 er .) de sa fonction d'Administrateur de la société. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein, et ce avec effet immédiat, Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant à 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Onelio Piccinelli, démissionnaire. L'Administrateur coopté termine le mandat de son prédécesseur qui expirera à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

I.-P. Fiorucci / D. Murari

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090459/43/24.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05610. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# Clementoni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 44.965.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 25 juin 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

#### Quatrième résolution

Le mandat des administrateurs expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, les administrateurs suivants:

Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

Stefano De Meo, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur;

Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue de la Liberté L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat ainsi conféré aux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Le mandat du Commissaire aux Comptes expirant à la date de ce jour, l'Assemblée décide nommer, pour un terme de 1 (un) an, FIDUCIAIRE MEVEA Sàrl, 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg en tant que Commissaire.

Le mandat ainsi conféré au Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

S. De Meo / M. La Rocca

Référence de publication: 2007090428/43/28.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05618. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.



# MGP Japan Core Plus LLC Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.657.

Monsieur Christiaan Brett Straatemeier demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007.

Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong a été nommé gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- BlackDog S.à r.l.
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Mossong

Gérante

Référence de publication: 2007090443/3648/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11259. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

#### GHE Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 76.799.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 11 juillet 2007 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

# Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date de ce jour et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat. L'Assemblée décide de nommer les Administrateurs suivants:

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Président du Conseil d'Administration et Administrateur;
- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), 12, avenue de la Liberté; Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de renommer pour un terme de 1 (un) an, la société ALTER AUDIT Sàrl, 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 12 juillet 2007.

GHE HOLDING S.A.

D. Murari / M. La Rocca

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007090434/43/32.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, réf. LSO-CG08692. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

# MGP Asia Japan TMK Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.609.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brampton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 23 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- BlackDog S.à r.l.
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Mossong

Gérante

Référence de publication: 2007090436/3648/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

# East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

Monsieur Neil Jones demeurant Suite 1608, Three Pacific Place, N ° 1 Queen's Road East, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 3 août 2006.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 23 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Mossong

Gérante

Référence de publication: 2007090435/3648/23.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11229. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.



# MGP Asia Japan LLC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.640.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brampton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 23 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- BlackDog S.à r.l.
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Mossong

Gérante

Référence de publication: 2007090437/3648/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11240. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

# Trans Speed Europeen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 123.910.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TRANS SPEED EUROPEEN S.A. avec siège social à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer, inscrite au registre de commerce sous le numéro 123.910, constituée, aux termes d'un acte reçu le 15 décembre 2006 par le Notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations sous le numéro 586 du 12 avril 2007.

L'assemblée est ouverte à 10.40 heures et choisit comme président Monsieur Gonçalves Martins Luis, transporteur, demeurant à Doncols et comme scrutateur, Monsieur Richard Fare, Chauffeur, demeurant à La Panetière F-61100 Saint Paul.

qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, demeurante B-6983 La Roche-en-Ardenne.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Le transfert du siège de la société de Luxembourg à L-9647 Doncols, 14, chemin des douaniers et la modification subséquente de l'article deux des statuts comme suit:
  - « Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.»
  - 2. démissions et nominations d'administrateur et de commissaire aux comptes
- II. Les actionnaires présents et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, avec lesquelles elle sera enregistrée,
- III. Que 100% du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant 90% du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.



Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour. L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

#### Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège de la société de Luxembourg à L-9647 Doncols, 14, chemin des douaniers, et de modifier en conséquence l'article deux des statuts comme suit:

« Art. 2. Le siège social est établi à Doncols.»

#### Deuxième résolution

L'assemblée confirme la démission de: Madame Nora Brahimi demeurant à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer de son poste d'administrateur Monsieur Pascal Bonnet demeurant à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer de son poste de commissaire aux comptes et leur donne décharge pour leur gestion.

#### Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer un nouvel administrateur en la personne de Monsieur Pedro Manuel Rodrigues Marques, né à Castanheira de Pera, le 15 septembre 1967, demeurant au 55, rue de l'Abbé Carton, Paris, France à et un nouveau commissaire aux comptes en la personne de Madame Anna Paula Ribeiro Feirreira, née à Vila Nova Famalicao, le 21 octobre 1964, demeurant à 55, rue de l'Abbé Carton, Paris, France.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11 heures.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte s'élèvent approximativement à 850,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: L. Goncalves Martins, R. Fare, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 28 juin 2007. WIL/2007/510. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 16 juillet 2007.

Référence de publication: 2007091026/2724/63.

(070101754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# MGP Asia Japan TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 119.530.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brampton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 23 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- BlackDog S.à r.l.
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait et signé à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Mossong Gérante

Geranice

Référence de publication: 2007090439/3648/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11242. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

# Grandstand Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 124.287.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of May.

Before Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KARA INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 124.288,

here represented by Ms Frédérique Davister, licenciée en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 4 May 2007.

Said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as aforementioned, is the sole shareholder of GRANDSTAND INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies' Register under Section B, number 124.287, incorporated pursuant to a notarial deed on the 8 January 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Company»).

The appearing party, represented as aforementioned, representing the whole corporate capital, declares to deliberate upon the following agenda:

# Agenda:

- 1. Conversion of the currency of the current share capital from EUR into AUD;
- 2. Modification of the par value of the shares;
- 3. Increase of the share capital of the Company;
- 4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of incorporation of the Company.

The above appearing party, represented as aforementioned, requests the undersigned notary to act the following resolutions:

#### First resolution

The sole shareholder decides to convert the share capital of the Company from Euro into Australian Dollars at an exchange rate of one Australian Dollar and sixty-four cents (AUD 1.64) for one Euro (EUR 1.-), being the Foreign Exchange Reference rate on 2 April 2007.

The current share capital of an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is therefore converted into twenty thousand five hundred Australian Dollars (AUD 20,500.-) divided into 500 shares of forty-one Australian Dollars (AUD 41.-) per share.

# Second resolution

The sole shareholder decides to modify the par value of the shares from forty-one Australian Dollars (AUD 41.-) to one Australian Dollar (AUD 1.-).

The 500 existing shares are replaced by 20,500 shares with a par value of one Australian Dollar (AUD 1.-) per share.

#### Third resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by two thousand Australian Dollars (AUD 2,000.-) from its current amount of twenty thousand five hundred Australian Dollars (AUD 20,500.-) up to twenty-two thousand five hundred Australian Dollars (AUD 22,500.-) through the issue of two thousand (2,000) shares with a par value of one Australian Dollar (AUD 1.-) each.

The two thousand (2,000) shares have been subscribed by the sole shareholder KARA INVESTMENTS S.à r.l., aforementioned, for an aggregate price of two thousand Australian Dollars (AUD 2,000.-) entirely allocated to the share capital.

The proof that the amount of two thousand Australian Dollars (AUD 2,000.-) paid up in cash is at the disposal of the Company has been produced to the undersigned notary.



#### Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall read as follows:

« Art. 6. The capital is set at twenty-two thousand five hundred Australian Dollars (AUD 22,500.-) divided into twenty-two thousand five hundred (22,500) shares with a par value of one Australian Dollar (AUD 1.-) each.»

### Evaluation

For the purpose of registration, the increase of the share capital is valued at one thousand two hundred twenty Euros (EUR 1,220.-).

#### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500.-).

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg at the office of the undersigned notary on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the above appearing party, this person signed together with the notary the present deed.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf mai.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

#### A comparu:

KARA INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 124.288,

représentée par Mademoiselle Frédérique Davister, licenciée en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 4 mai 2007 à Luxembourg.

Ladite procuration, signée ne varietur par la mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, est la seule associée de GRANDSTAND INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 124.287, constituée suivant acte notarié en date du 8 janvier 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a déclaré vouloir délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Conversion de la devise du capital social actuel d'EUR en AUD;
- 2. Modification de la valeur nominale des parts sociales;
- 3. Augmentation du capital social de la Société;
- 4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

La comparante, représentée comme indiqué ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'associée unique décide de convertir la devise du capital social d'euros en Dollars Australiens au taux d'un Dollar Australien et soixante-quatre centimes (AUD 1,64) pour un Euro (EUR 1,-), ce taux étant le taux du 2 avril 2007.

En conséquence, le capital social actuel de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,-) est converti en vingt mille cinq cents Dollars Australiens (AUD 20.500,-) divisé en 500 parts sociales de quarante et un Dollars Australiens (AUD 41,-) chacune.

#### Seconde résolution

L'associée unique décide de modifier la valeur nominale des parts sociales de quarante et un Dollars Australiens (AUD 41,-) à un Dollar Australien (AUD 1,-).



Les 500 parts sociales existantes sont remplacées par 20.500 parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1,-) chacune.

#### Troisième résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux mille Dollars Australiens (AUD 2.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt mille cinq cents Dollars Australiens (AUD 20.500,-) à vingt-deux mille cinq cents Dollars Australiens (AUD 22.500,-) par l'émission de deux mille (2.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australiens (AUD 1,-) chacune.

Les deux mille (2.000) parts sociales sont souscrites par l'associée unique la société KARA INVESTMENTS S.à r.l., susmentionnée, à un prix total de deux mille Dollars Australiens (AUD 2.000,-) alloué au capital social.

La preuve que le montant de deux mille Dollars Australiens (AUD 2.000,-) libéré en numéraire est à la disposition de la Société a été rapportée au notaire soussigné.

#### Quatrième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-deux mille cinq cents Dollars Australiens (AUD 22.500,-) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1,-) chacune».

#### Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, l'augmentation du capital social est évaluée à mille deux cent vingt Euros (EUR 1.220,-).

#### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital, s'élève à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude de notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire du comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Davister, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2007, LAC/2007/7946. — Reçu 12,25 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juin 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007091047/7241/140.

(070101729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

# MGP Asia Japan TMK 3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.786.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brampton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 23 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- BlackDog S.à r.l.
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait et signé à Luxembourg, le 23 juillet 2007.

J. Mossong

Gérante

Référence de publication: 2007090442/3648/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# MGP Japan Core Plus TMK 2 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 124.151.

Monsieur Christiaan Brett Straatemeier demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007.

Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong a été nommé gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- BlackDog S.à r.l.
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Mossong

Gérante

Référence de publication: 2007090446/3648/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11253. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# Formula 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 52, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 103.327.

L'an deux mille sept, le quatorze juin.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Donato Pascalicchio, restaurateur, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 52, rue d'Anvers
- 2.- Monsieur Giovanni Battista Tinelli, employé, demeurant professionnellement à L-1130 Luxembourg, 52, rue d'Anvers

Lesquels comparants ont exposé au notaire:

Qu'ils sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FORMULA 1, S.à r.l., ayant son siège social à L-1130 Luxembourg, 52, rue d'Anvers,

constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Paul Decker en date du 24 septembre 2004, publié au Mémorial C numéro 1250 du 7 décembre 2004,

inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro B 103.327

Ensuite les comparants, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:



# Cession de parts

Monsieur Donato Pascalicchio, prénommé, cède par les présentes cinquante parts sociales (50) à Monsieur Giovanni Battista Tinelli, prénommé.

Ladite cession prend effet à partir d'aujourd'hui.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre, le cessionnaire est, à partir de ce jour, subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Monsieur Giovanni Battista Tineili, prénommé, en sa qualité de cessionnaire déclare accepter la cession des parts ciavant.

#### Prix

La présente cession de parts a eu lieu pour et moyennant un prix total convenu entre parties de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), que le cédant reconnaît et déclare avoir reçu avant la signature du présent acte, ce dont quittance et titre par le cédant.

#### Acceptation du gérant

Monsieur Donato Pascalicchio, prénommé, agissant en sa qualité de gérant de la société déclare accepter ladite cession, au nom de la société conformément à l'article 1690 du Code Civil. Il déclare qu'il n'a entre ses mains aucune opposition ni empêchement qui puisse arrêter l'effet de la susdite cession.

L'associé unique Monsieur Giovanni Batista Tineili a ensuite pris les résolutions suivantes:

#### Première résolution

En conséquence de la cession de parts qui précède, l'article 6 des statuts est modifié comme suit:

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (125,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Giovanni Batista Tineili.

#### Deuxième résolution

L'associé unique révoque Monsieur Donato Pascalicchio, prénommé de ses fonctions de gérant technique et lui confère pleine et entière décharge.

#### Troisième résolution

L'associé unique Monsieur Giovanni Battista Tineili se confirme pour une durée indéterminée en tant que gérant unique avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

#### Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: D. Pascalicchio, G. Battista, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2007, Relation: LAC/2007/12838. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 25 juin 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007091013/206/60.

(070101759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# MGP Japan Core Plus TMK 3 Holdings S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

#### Capital social: JPY 2.334.800,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 125.897.

Monsieur Christiaan Brett Straatemeier demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007.

Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong a été nommé gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007 pour une durée indéterminée.



Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- BlackDog S.à r.l.
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait et signé à Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Mossong Gérante

Référence de publication: 2007090448/3648/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11255. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

# Huyan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 57.090.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090460/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06670. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

# MGP Japan Core Plus (Lux) S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

# Capital social: JPY 2.334.720,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 117.656.

Monsieur Christiaan Brett Straatemeier demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong, a démissionné de sa fonction de gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007.

Monsieur Simon Joseph Treacy demeurant à Suite 1608, Three Pacific Place, No.1 Queen's Road East, Central, Hong Kong a été nommé gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Monsieur Andrew Wood demeurant 203-205 Brompton Road, Knightsbridge, SW3 1LA Londres, Royaume-Uni, a été nommé gérant de la société avec effet au 25 juillet 2007 pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance est désormais composé comme suit:

- Andrew Wood
- Joanne Fitzgerald
- Julie Mossong
- Simon Joseph Treacy

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Fait et signé à Luxembourg, le 25 juillet 2007.

J. Mossong Gérante

Référence de publication: 2007090455/3648/25.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11251. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

# Kourou S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames. R.C.S. Luxembourg B 57.091.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 7 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 mars 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090461/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06664. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# Bois Champ Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 33.411.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 15 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090462/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

#### Phocea S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 46.838.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire réunie le 7 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A,



boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090463/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

# Everock S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R.C.S. Luxembourg B 130.133.

# **STATUTES**

In the year two thousand and seven, on the seventh of June,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared:

- 1. MILFORD LUX S.A., a company existing under Luxembourg Laws, established in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 114.356.
- 2. RAYSTOWN LUX S.A., a company existing under Luxembourg Laws, established in 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, R.C.S. Luxembourg number B 114.351.

Both here represented by Geoffrey Hupkens, private employee, residing professionally in Luxembourg,

By virtue of two proxies given in Luxembourg, on June 7th, 2007.

Which proxies, after being signed ne varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, in the capacity in which they act, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a «Société Anonyme» which they form between themselves:

# Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

- Art. 1. There is hereby established a «Société Anonyme» under the name of EVEROCK S.A.
- Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or in case of plurality of shareholders by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The Board of Directors of the Company is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

- **Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period of time.
- **Art. 4.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate. The Company may also carry out a licensing activity or trademark as well as a financing activity to its subsidiaries.



The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

#### Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital at incorporation shall be thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into one thousand (1,000) shares of thirty-one euros (EUR 31.-) each.

The shares may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder.

The corporation may redeem its Shares whenever the Board of Directors considers this to be in the best interest of the corporation, subject to the terms and conditions it shall determine in accordance with article 49-8 of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies. The Board of Directors may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the corporation as issue premiums on the issue and sale of its Shares, which reserves or paid in surplus may be used by the Board of Directors to provide for the payment for any Shares which the corporation may redeem in accordance with these Articles of Incorporation.

Shares redeemed by the corporation shall remain in existence but shall not have any voting rights or any right to participate in any dividends declared by the corporation or in any distribution paid upon the liquidation or winding up of the corporation.

The redemption price shall be determined by the Board of Directors.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

#### Title III. - Management

**Art. 6.** The corporation is managed by a Board of Directors comprising at least three members, whether shareholders or not. In case the Company is established by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of either one Director (the «Sole Director») until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder or by at least three Directors. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, the Board of Directors or the Sole Director shall appoint or confirm the appointment of its legal representative in compliance with the law of 10 August 1915 as amended.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The Board of Directors shall elect a chairman (the «Chairman») from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities. The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage

All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all the Directors in person (résolution circulaire). Such approval may be in a single or in several separate documents sent by fax or e-mail. These resolutions shall have the same effect and validity as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Votes may also be cast by any other means, such as fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.



**Art. 8.** The Board of Directors or the Sole Director is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate objects of the corporation.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of share-holders fall within the competence of the Board of Directors. The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the relevant legal requirements.

- **Art. 9.** The corporation will be bound in any circumstances by the joint signature of two members of the Board of Directors unless special decisions have been reached concerning the authorised signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to article 10 of the present articles of association.
- **Art. 10.** The Board of Directors may delegate with unanimous vote its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the Board of Directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

#### Title IV. - Supervision

**Art. 12.** The corporation is supervised by one or several statutory auditors («Commissaire aux comptes»), appointed by the general meeting of shareholders, which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### Title V. - General meeting

**Art. 13.** The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the first Friday of May at ten o'clock and for the first time in the year 2008.

# Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

- **Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2007.
- **Art. 15.** After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, the reserve falls below 10% of the capital of the corporation.

The balance is at the disposal of the general meeting.

# Title VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the corporation is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

# Title VIII.- General provisions

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### Subscription

The articles of association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

	Silaies
1. MILFORD LUX S.A	500
2. RAYSTOWN LUX S.A	500
Total:	1,000

All the shares have been fully paid up to one hundred per cent (100%) by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is now available to the corporation, evidence thereof having been given to the notary.

#### Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10, 1915 on commercial companies have been observed.

# SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organisation, is approximately 2,700.- EUR.

#### Extraordinary general meeting

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of auditors at one (1).
- 2. The following are appointed directors:

Géraldine Schmit, Companies Director, born on November 12th 1969 in Messancy (Belgium), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

José Correia, Private employee, born on October 4th 1971 in Palmeira (Portugal), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

Violène Rosati, Private employee, born on 23rd April 1977 in Mont Saint Martin (France), professionally residing at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

3. Has been appointed statutory «Commissaire aux comptes»:

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS COMPTABLES S.à.r.l., 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

- 4. The directors' and «Commissaire aux comptes»'s terms of office will expire after the annual meeting of shareholders to be held in the year 2012.
  - 5. The registered office of the corporation is established at 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the date mentioned at the beginning of this document.

The deed having been read to the appearing parties, the said parties appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English and French. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will prevail.

# Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille sept, le sept juin

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg).

A comparu:

- 1. MILFORD LUX S.A., une société de droit luxembourgeois, établie au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S Luxembourg numéro B 114.356.
- 2. RAYSTOWN LUX S.A., une société de droit luxembourgeois, établie au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, R.C.S Luxembourg numéro B 114.351.

Toutes les deux représentées par Geoffrey Hupkens, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, En vertu de deux procurations sous seing privé donnée à Luxembourg, le 7 juin 2007,

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par tous les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils constituent entre eux:

# Titre I er - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

- Art. 1 er. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de EVEROCK S.A.
- **Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration de la société est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.



- Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra s'engager dans toutes transactions concernant des biens immobiliers et mobiliers. La société pourra acquérir, transférer, louer et gérer tous biens immeubles de toutes sortes et situés dans tous pays. La société pourra également engager et exécuter toutes opérations appartenant directement ou indirectement à la gestion et à la propriété de tels biens immobiliers. La société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales.

La société pourra finalement accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favoriseront directement ou indirectement la réalisation de son objet.

## Titre II. - Capital, Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) divisé en mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (EUR 31,-).

Les actions peuvent être représentées, au choix du propriétaire, par des certificats unitaires ou des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont soit nominatives, soit au porteur, au choix des actionnaires.

La société pourra racheter ses actions lorsque le Conseil d'Administration considérera le rachat dans l'intérêt de la société conformément aux conditions qu'il aura fixées et dans les limites imposées par l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales. Le Conseil d'Administration pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses Actions, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le Conseil d'Administration en vue du rachat de ses actions par la société.

Les actions rachetées par la société continueront d'exister sans droit de vote, ni droit aux dividendes, ni au boni de liquidation.

Le prix de rachat sera déterminé par le Conseil d'Administration.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

## Titre III. - Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale. Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'«Administrateur Unique») jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.



L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut payer des acomptes sur dividendes en respectant les dispositions légales.

- **Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions spéciales concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 10 des présents statuts.
- **Art. 10.** Le Conseil d'Administration peut déléguer à l'unanimité des voix la gestion journalière de la société à un ou plusieurs Administrateurs, qui seront appelés Administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de celles-ci à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas nécessairement être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le Conseil d'Administration, représenté par son président ou par l'Administrateur délégué à cet effet.

## Titre IV. - Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### Titre V. - Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans la convocation, le premier vendredi de mai à dix heures, et pour la première fois en 2008.

#### Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices

- **Art. 14.** L'année sociale de la société commence le 1 <sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.
- Art. 15. L'excédant favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve descend en dessous des dix pour cent du capital social.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII. - Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

## Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparants déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:



	Actions
1. MILFORD LUX S.A	. 500
2. RAYSTOWN LUX S.A	. 500
Total:	1.000

Toutes les actions ont été libérées à cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifié ultérieurement, sont remplies.

#### Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à 2.700,- EUR.

#### Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

Géraldine Schmit, Administrateur de sociétés, né le 12 novembre 1969 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg

José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira (Portugal), résidant professionnellement à 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Violène Rosati, employée privée, né le 23 avril 1977 à Mont Saint Martin (France), résidant professionnellement au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg,

3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

WOOD, APPLETON, OLIVER EXPERTS-COMPTABLES S.à.r.l., 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

- 4. Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes expirera après l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2012.
  - 5. Le siège social de la société est fixé au 6, rue Adolphe L-1116 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire, il a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise et française. A la demande des mêmes comparants il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte français fera foi.

Signé: G. Hupkens, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2007. Relation: LAC/2007/11910. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007092169/211/359.

(070103057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2007.

#### Neropro Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.084.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 27 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A,



boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090464/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06650. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

#### Aesha S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 21.828.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 26 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 26 juin 2007

Les membres du Conseil d'Administration décident de renommer Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, administrateur-délégué, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090465/506/23.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06648. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### Mercator Services SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, ancienne route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 92.079.

Par la présente je démissionne avec effet immédiat de mon poste repris en qualité de Commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Reçu le 6 juillet 2007. K. Harst

Référence de publication: 2007090972/7987/12.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007, réf. LSO-CH00115. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### Vatem S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 18.487.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 mai 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Monsieur Claude Bassou, demeurant 16, rue des Contamines, CH-1206 Genève, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A, boulevard de la Foire,



L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 8 mai 2007

Monsieur Claude Bassou demeurant 16, rue des Contamines, CH-1206 Genève, est renommé administrateur-délégué pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090466/506/22.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### Sharki Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 21.272.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, BARINVEST S.A., ayant son siège social au 19, Via Cantonale, CH-6901 Lugano, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090467/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### Telco Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.920.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Manager

Référence de publication: 2007090648/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09733. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### Siral S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 30.392.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 21 juin 2007

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs, Madame Joëlle Lietz, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Madame Denise Vervaet, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, et Monsieur Pierre Schill, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ainsi que celui du commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18A,



boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090468/506/19.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06642. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

## L1 RE (LUX) 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.202.

## **ERRATUM**

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans l'acte constitutif de la société L1 RE (LUX) 1 S.à r.l., enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, relation LAC/2007/14390 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

la date de l'acte avait été libellé «dix-neuf juin» au lieu de «vingt juin» comme cela résulte de son répertoire, aussi bien dans la version anglaise que dans la version française dudit acte, dudit acte constitutif.

La première ligne de l'acte dans la version anglaise est donc à lire comme suit:

«In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of June.»

La première ligne de la version française dudit acte est donc à lire comme suit:

«L'an deux mille sept, le vingt juin.»

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signé: H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Référence LSO-CG09270. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): illisible.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007090519/242/25.

(070101802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

## L1 CO (LUX) 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.153.

#### **ERRATUM**

Le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans l'acte constitutif de la société L1 CO (LUX) 3 S.à r.l., enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, relation LAC/2007/14372 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

la date de l'acte avait été libellé «dix-neuf juin» au lieu de «vingt juin» comme cela résulte de son répertoire, aussi bien dans la version anglaise que dans la version française dudit acte, dudit acte constitutif.

La première ligne de l'acte dans la version anglaise est donc à lire comme suit:

«In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of June.»

La première ligne de la version française dudit acte est donc à lire comme suit:

«L'an deux mille sept, le vingt juin.»

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signé: H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Référence LSO-CG09267. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): illisible.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx Notaire

Référence de publication: 2007090531/242/25.

(070101239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

### L1 CO (LUX) 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.157.

#### **ERRATUM**

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans l'acte constitutif de la société L1 CO (LUX) 4 S.à r.l., enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, relation LAC/2007/14373 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

la date de l'acte avait été libellé «dix-neuf juin» au lieu de «vingt juin» comme cela résulte de son répertoire, aussi bien dans la version anglaise que dans la version française dudit acte, dudit acte constitutif.

La première ligne de l'acte dans la version anglaise est donc à lire comme suit:

«In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of June.»

La première ligne de la version française dudit acte est donc à lire comme suit:

«L'an deux mille sept, le vingt juin.»

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signé: H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Référence LSO-CG09264. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): illisible.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007090532/242/25.

(070101237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### PRO AUDIO Premium Audiovisual Systems, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1670 Senningerberg, 7, Spackeltergaas.

R.C.S. Luxembourg B 76.664.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

FIDUCIAIRE LATITUDES s.àr.l.

Signature

Référence de publication: 2007090643/1029/14.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, réf. LSO-CG06888. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

## L1 RE (LUX) 9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.226.

## **ERRATUM**

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans l'acte constitutif de la société L1 RE (LUX) 9 S.à r.l., enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, relation LAC/2007/14390 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,



la date de l'acte avait été libellé «dix-neuf juin» au lieu de «vingt juin» comme cela résulte de son répertoire, aussi bien dans la version anglaise que dans la version française dudit acte, dudit acte constitutif.

La première ligne de l'acte dans la version anglaise est donc à lire comme suit:

«In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of June.»

La première ligne de la version française dudit acte est donc à lire comme suit:

«L'an deux mille sept, le vingt juin.»

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signé: H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Référence LSO-CG09272. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): illisible.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007090533/242/25.

(070101235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

## Faisal Finance (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 33.858.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

Par mandat

L. Dupong

Référence de publication: 2007090645/259/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10798. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### Ogla S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 61.575.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007090652/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11297. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### L1 CO (LUX) 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 129.154.

## ERRATUM

Le soussigné Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, déclare par la présente que dans l'acte constitutif de la société L1 CO (LUX) 2 S.à r.l., enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, relation LAC/2007/14370 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,



la date de l'acte avait été libellé «dix-neuf juin» au lieu de «vingt juin» comme cela résulte de son répertoire, aussi bien dans la version anglaise que dans la version française dudit acte, dudit acte constitutif.

La première ligne de l'acte dans la version anglaise est donc à lire comme suit:

«In the year two thousand and seven, on the twentieth day of the month of June.»

La première ligne de la version française dudit acte est donc à lire comme suit:

«L'an deux mille sept, le vingt juin.»

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

Signé: H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007. Référence LSO-CG09260. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): illisible.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007090534/242/25.

(070101234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

### Shamil Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming. R.C.S. Luxembourg B 88.208.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

Par mandat

L. Dupong

Référence de publication: 2007090646/259/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG10800. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

## CUSA HOLDING, Nicholas of Cusa S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 24.258.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007090655/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11298. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

## MWCR Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 74.815.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



S. Michel Manager

Référence de publication: 2007090649/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09734. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

#### Mallett S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 69.699.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. Michel

Liquidateur

Référence de publication: 2007090650/3794/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2007, réf. LSO-CG09731. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

### CD-PME, Société Luxembourgeoise de Capital-Développement pour les PME S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 7, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 65.429.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2007.

E. Kremer

Administrateur

Référence de publication: 2007090651/3526/14.

Enregistré à Luxembourg, le  $1^{er}$  août 2007, réf. LSO-CH00397. - Reçu 107 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

## "Metafix S.à r.l.", Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 22, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 95.852.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> août 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007090691/2352/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07228. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

#### Finwit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 31.231.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 1 er août 2007.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007090656/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11148. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

## Suxeskey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach. R.C.S. Luxembourg B 43.522.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er août 2007.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007090657/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11146. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2007.

## Maesch Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 62.521.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> août 2007.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007090658/757/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11149. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

# PCT Holding S.A., Société Anonyme, (anc. Pecota Holding S.A.).

Siège social: L-7619 Larochette, 10-12, rue de Medernach.

R.C.S. Luxembourg B 46.199.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 <sup>er</sup> août 2007.

Pour la société

R. Gokke

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007090659/757/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2007, réf. LSO-CG11152. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.



## "CMPi Holdings B.V. S.à.r.l.", Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.200,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 97.938.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Pour la Société Signature

Gérant

Référence de publication: 2007090717/3380/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07307. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

#### Deutsche Postbank International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Schuttrange, 18-20, Parc d'Activité Syrdall. R.C.S. Luxembourg B 43.851.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 29. Juni 2007 betreffend die Neubesetzung des Verwaltungsrates

(...)

#### **Beschluss**

Die Generalversammlung akzeptiert die Amtsniederlegung von Herrn Dr. Wolfgang Klein als Verwaltungsratsmitglied zum 30. Juni 2007 und beruft Herrn Dr. Michael Meyer, Joachimstr. 8, 53113 Bonn, mit Wirkung zum 1. Juli 2007 zum neuen Mitglied des Verwaltungsrates. Das Verwaltungsratsmandat endet mit der Generalversammlung am 15. März 2011.

Münsbach, den 19. Juli 2007.

Für die Richtigkeit des Protokollauszugs

DEUTSCHE POSTBANK INTERNATIONAL S.A.

M. Blumann / C. Wagner

Référence de publication: 2007090988/1006/20.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, réf. LSO-CG10656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070101226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er août 2007.

## C.T.P.T.I., Conseil Technique et Planification de Travaux Industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-5440 Remerschen, 34, Waïstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 101.644.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le jeudi 12 avril 2007

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 12 avril 2007 que:

Le Conseil d'Administration a décidé de nommer en son sein Monsieur Régis Krebs à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 13 avril 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007090394/2703/17.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2007, réf. LSO-CF08069. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070100618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck